

Le ministère de l'éducation nationale et l'Association Coup de Pouce – Partenaire de la réussite à l'école signent une convention triennale.

Une convention de partenariat triennale a été signée le 2 mars 2016 entre le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'Association Coup de Pouce. **Depuis plus de 20 ans, le Coup de Pouce Clé (Clubs de lecture et d'écriture) agit en complément de l'École sur le temps périscolaire et péri-familial.** Le dispositif a été développé **pour donner à certains élèves du cours préparatoire autant de chances qu'aux autres enfants.** Ces élèves sont dits « fragiles » parce qu'ils ne trouvent pas, en dehors de la classe, le soutien dont ils ont besoin pour entrer dans les apprentissages.

Chaque année, plus de 4 000 enseignants de CP, directeurs d'école et animateurs des clubs Coup de Pouce Clé, agissent ensemble pour aider plus de 9 000 enfants à se familiariser avec la culture écrite, renforcer leur capacité d'apprentissage et favoriser l'engagement de leurs parents. A l'issue de l'année scolaire 2014-2015, **97 % des 1 706 enseignants de CP ont estimé que le Coup de Pouce Clé a été complémentaire de leur travail.**

La convention repose sur le constat commun de cette complémentarité dans le cadre des politiques publiques conduites par le ministère, rappelées dans le texte : refondation de l'éducation prioritaire, cadre national de prévention de l'illettrisme, plan de mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, nouveaux rythmes scolaires.

Le partenariat établi entre le ministère et l'association vise à « *contribuer à la prévention de l'illettrisme et au renforcement de la persévérance scolaire* ». L'article 2 stipule que « *le ministère et l'association ont le projet commun de développer, en dehors du temps scolaire, le recours au dispositif 'Coup de Pouce Clé' comme outil de prévention de l'échec scolaire en lecture pour les élèves de cours préparatoire (CP) et de soutien à l'envie et au plaisir de lire, prioritairement dans les écoles des secteurs de l'éducation prioritaire.* »

Un club Coup de Pouce Clé réunit 5 enfants autour d'un animateur, chaque soir après la classe pendant 1h30 dans les locaux de l'école. Parce que le profil et l'engagement des animateurs des clubs Coup de Pouce Clé est un facteur clé de leur efficacité, la convention prévoit que « *l'association peut solliciter les écoles supérieures du professorat de l'éducation (ESPE) pour faire connaître le dispositif Coup de Pouce Clé et proposer aux étudiants qui se destinent à l'enseignement des missions d'animateur de ce dispositif.* » D'ores-et-déjà, une convention de partenariat en ce sens a été signée le 20 février 2015 entre l'Université d'Aix-Marseille, l'ESPE et l'Association Coup de Pouce.

En 2015-2016, le Coup de Pouce Clé est mis en œuvre par 246 municipalités, en partenariat avec l'éducation nationale et avec l'aide de l'Association Coup de Pouce, dans 1 278 écoles.

CONTACT PRESSE

Benoît Vissac
06 50 93 80 32
bvissac@coupdepouceasso.fr

Plus d'informations sur :
www.coupdepouceassociation.fr

L'Association Coup de Pouce
agit avec le soutien de :

